

Ecole Elémentaire du Payré - Talmont Saint Hilaire
Conseil d'Ecole
30 mars 2017

Personnes présentes :

M Pineau DDEN, Mme Thiebot, adjointe en charge des affaires scolaires, Marianne Logeais

Equipe pédagogique : M Robelin (directeur), Mmes Robin, Truccolo, Navel, Durand, Combaud, Fernando, Roy (enseignantes)

Représentants des parents d'élèves titulaires :

Mme Aude Schmitt, M Jérôme Gasnier, Mme Edith Roy M Geoffrey Guilbaud

Personnes excusées :

Mme Berthomé (IEN), Mme Carine Quignon, Mme Jennifer Garraud, Mme Mélanie Rousselot

Présentation de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1- rôle et attribution du conseil d'école :

Vote du procès verbal

2- La vie à l'école :

Bilan des voyages

Point sur les effectifs

3- les moyens d'actions :

les locaux - points sur les travaux

les manifestations de l'Amicale des Parents d'Élèves

1) Rôle et attribution du conseil d'école

a) Vote du PV du dernier conseil d'école (3 novembre 2016)

Le PV est adopté à l'unanimité.

2) La vie à l'école :

a) Bilan des voyages

Tout s'est parfaitement bien passé, pas de problèmes à noter et tout le monde est rentré ravi. Les voyages seront mis en avant au travers de présentation de diaporama ou de vidéos, notamment lors des portes ouvertes, le 13 mai prochain, et de carnets de voyages rédigés par les élèves.

- Bilan financier (cf annexe 1)
 - o Cout total des voyages : 19 733 euros, soit un coût par élève de 308 €
 - o Il manque actuellement 893 euros pour boucler les budgets des deux voyages
 - o Origine des financements :
 - Familles : 50 %
 - APE : 25 %
 - Mairie : 14 %
 - Actions diverses : 6 %
 - Reste à financer 4,5 %

b) Point sur les effectifs pour la rentrée 2017

156 élèves prévus pour le moment en fonction des éléments dont je dispose. Ce chiffre ne présage en rien d'éventuels départs ou arrivées d'ici la rentrée.

Pour information, l'an dernier, nous avons enregistré 9 départs pour 17 arrivées avant la rentrée, soit 8 élèves de plus durant l'été. Mais n'ayant pas de recul, on ne peut bien sûr pas généraliser ces chiffres.

Lors de la présentation de la première mouture de la carte scolaire, au mois de février, l'administration avait prévu que nous fermions une classe à la rentrée. La mairie avait été informé de cette décision par un courrier de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale. Un vote contre cette décision a été pris en conseil municipal. Quelques jours avant la commission validant cette décision, nous avons eu 3 inscriptions qui ont fait pencher la balance de notre côté et la décision de fermeture a été annulée. A priori, nous ne sommes actuellement plus sous le coup d'une mesure de fermeture pour la rentrée 2017.

Malgré tout, l'année 2018 pourrait être difficile car pour le moment, seuls 27 élèves sont prévus pour une rentrée en CP cette année-là, soit 9 de moins que la rentrée prochaine. Ce déficit d'élèves sur une génération pourrait être préjudiciable à l'école puisque nous sommes déjà sur le fil du rasoir en ce qui concerne les effectifs.

Je profite de ce conseil pour féliciter les élèves de CM2 qui, grâce à l'action mise en place par la mairie autour du passeport du civisme, ont remporté le 1^{er} prix de l'éducation citoyenne. Ce prix leur a été remis, en présence de deux élèves représentant leurs camarades, à la préfecture de la Vendée, le 22 mars dernier. Ils ont donc reçu un diplôme, des livres et un chèque de 100 euros qui permettra l'achat de jeux pour l'école.

3) Les moyens :

a) Les locaux

- Stationnement devant le portail rue de la potence

Ce portail semble être un accès indispensable aux secours. Très souvent, on peut constater que des véhicules sont garés à cet endroit, ce sont même parfois des véhicules de la commune. Une demande de signalisation a été faite début janvier. Elle a été refusée au motif que le stationnement était déjà interdit sur le trottoir, donc que cette signalisation n'était pas utile.

Malgré cela, régulièrement, des véhicules sont garés ici, et, en cas d'urgence, bloque l'accès à tout véhicule de secours. Il apparaît indispensable d'au moins indiquer aux gens qui utilisent cet espace, qu'ils mettent en péril les utilisateurs du groupe scolaire, et en premier lieu les enfants.

Les représentants de la mairie indiquent que la police municipale effectuera des contrôles inopinés à cet endroit et que, à partir de ce jour, toute personne stationnée de façon inadéquate aux abords de l'école verbalisée.

- Aménagement du carrefour de la rue des écoliers

Lors du conseil d'école du 3 novembre, vous nous aviez indiqué qu'une étude était menée, qu'il restait à finaliser le budget et qu'une modification du sens de circulation de la rue des écoliers était prévue. En ce sens, une rencontre avec les enseignants devait être organisée. Qu'en est-il de ce projet, de cette rencontre ?

L'adjoint au maire en charge de la voirie devrait être présent mais n'a pas pu se libérer. Les représentants de la mairie précise tout de même que le budget est voté, que les travaux seront effectués durant l'été et que tout sera prêt pour la rentrée 2017. Le choix qui a été fait est de conserver le sens de circulation de la rue des écoliers et d'aménager le carrefour sur la route des Sables : suppression des deux places de stationnement qui gêne la visibilité au stop, aménagement d'un terre-plein central et d'un ralentisseur aux abords du carrefour et sécurisation du passage piéton.

M Gasnier, représentant des parents d'élèves, pose la question de l'entrée du parking qui donne toujours sur le stop et qui pose des problèmes de circulation et de sécurité. Les représentants de la mairie expliquent que la modification de cette entrée n'est pour le moment pas possible.

- Aménagement de la cour derrière le préfabriqué

Au début du mois de janvier, il a été évoqué avec les services techniques la possibilité de réaménager l'espace situé derrière le préfabriqué : espace en herbe abimé qui devient très boueux lorsqu'il a plu, zone dangereuse pour les élèves le long de la haie, ils se cachent derrière l'angle du préfabriqué et cette zone est compliquée à surveiller.

Avez-vous des éléments sur cette demande ?

Le dossier est à l'étude et les services techniques devraient revenir vers les enseignants dès que possible.

Parallèlement à cette demande, le conseil des maîtres à décider de solliciter les services de la mairie afin de réaménager en partie la cour. Il s'agira de créer des espaces clos dans lesquels les élèves puissent s'installer. Ainsi, la demande est faite d'étudier la possibilité de clôturer le bac à sable, pour que cette espace devienne plus calme et éviter que les élèves ne le traverse en courant, et de créer, derrière le préfabriqué, un espace là aussi fermé dans lequel les élèves pourraient s'installer pour lire, dessiner etc, les règles de cet espace seraient ainsi spécifiques et différentes du reste de la cour. Les représentants de la mairie précise qu'une étude va être menée concernant le coût et les délais de fabrication.

- Remise en état des moyens informatiques des classes 4 et 5

Depuis 1 an et demi maintenant, un certain nombre de demandes ont été faites pour la remise en état de ces matériaux, qui ne fonctionnent pas correctement. Les réponses apportées par le service informatiques sont floues et peu efficaces. Comment faire pour que ces matériaux

fonctionnent comme ils devraient ?

Réponse des représentants de la mairie : ce dysfonctionnement est effectivement un problème qui devra trouver une solution rapidement. Dans la mesure où le budget pour un nouvel équipement du Vidéoprojecteur interactif est déjà prévu, s'il faut remplacer du matériel, ce sera fait.

Mme Thiebot annonce de plus que la classe n°3 sera remise en état dans l'été, et que la réfection des toilettes est actée.

b) Les manifestations

- Portes ouvertes : 13 mai
- Fête des moules, le 9 juillet

Fin du conseil d'école à 19 h 25